



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation au titre de l'exercice 2021 relatif à l'émission obligataire « Green Bond » en mai 2021 réalisée par Île-de-France Mobilités

Île-de-France Mobilités
41, rue de Châteaudun
75009 Paris

Ce rapport contient 6 pages.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Siège social : 41, rue de Châteaudun, 75009 Paris

Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation au titre de l'exercice 2021 relatif à l'émission obligataire « Green Bond » en mai 2021 réalisée par Île-de-France Mobilités

A la Présidente,

En réponse à la demande du Groupe Île-de-France Mobilités (le « **Groupe** »), nous avons effectué des travaux visant à nous permettre d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations mentionnées ci-après (les « **Informations vérifiées** »), figurant dans le tableau d'allocation des fonds du Rapport d'allocation Green Bond au titre de l'exercice 2021 relatif à l'émission obligataire « Green Bond » en mai 2021 (le « **Document** »), joint au présent rapport, ont été présentées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel défini ci-après.

Ce « **Référentiel** » est composé du « Cadre d'Emissions Obligataires Vertes » développé par Île-de-France Mobilités pour les émissions des Green Bond et repris dans la « Second Party Opinion » délivrée par Cicero avant les émissions des Green Bond, disponible sur le site internet du Groupe¹.

Informations Vérifiées	Partie du Référentiel
Les projets retenus conformément aux critères d'éligibilité définis dans le Cadre d'Emissions Obligataires Vertes	Cadre d'Emissions Obligataires Vertes § II.1 Utilisation des fonds
L'allocation des fonds levés lors de l'émission obligataire effectuée en 2021 aux projets éligibles sélectionnés	Cadre d'Emissions Obligataires Vertes § II.2 Processus de sélection et évaluation des projets Cadre d'Emissions Obligataires Vertes § II.3 Gestion des fonds

Responsabilité de la Direction relative aux Informations vérifiées

¹ <https://www.iledefrance-mobilites.fr/decouvrir/investisseurs>

La Direction du Groupe est responsable de l'établissement du Document incluant les Informations vérifiées présentées, conformément aux méthodes et processus décrits dans le Référentiel, à partir du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de ces informations de sorte qu'elles ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La direction est également responsable :

- de la prévention et de la détection des fraudes, ainsi que de l'identification et du respect des lois et règlements applicables à ses activités ;
- de s'assurer que le personnel impliqué dans la préparation et la présentation du Document est correctement formé, que les systèmes d'information sont correctement mis à jour pour l'ensemble des entités et activités de Île-de-France Mobilités.

Indépendance et contrôle qualité

Nous appliquons la norme internationale ISQC1² et avons à ce titre mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Nous avons respecté les règles d'éthique et d'indépendance du *Code of Ethics for Professional Accountants* (code de déontologie des professionnels comptables) émises par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*.

Notre responsabilité

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les Informations vérifiées sur la base de nos travaux. Nous avons conduit nos travaux selon la norme internationale ISAE 3000³. Cette norme requiert de notre part de planifier et de réaliser nos travaux en vue d'obtenir une assurance modérée sur le fait que ces informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel à partir des livres comptables ayant servi à l'établissement des comptes du Groupe.

Il ne nous appartient pas en revanche :

- de remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le « Cadre d'Emissions Obligataires Vertes » qui ont donné lieu à une opinion de la part de Cicero avant l'émission obligataire, et, en particulier, de donner une interprétation des termes du Cadre ;
- de nous prononcer sur la gestion des fonds issus des émissions une fois leur allocation effectuée ;

² ISQC1 – Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes.

³ ISAE 3000 – *International Standard on Assurance Engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

- de nous prononcer sur les indicateurs de reporting ou d'impact présentés dans le Document.

Nature et étendue des travaux

Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel ainsi que de l'évaluation des risques que les Informations vérifiées comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement des Informations vérifiées afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du Groupe.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations vérifiées, des personnes en charge des processus de collecte des informations, et des personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Nos travaux ont consisté à :

- identifier les personnes responsables de la préparation des Informations vérifiées du Document au sein du Groupe, des personnes en charge de la collecte des informations concernant les Informations vérifiées, et des personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- évaluer la robustesse des procédures de reporting en termes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et de compréhensibilité ;
- vérifier l'existence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe ;
- vérifier la concordance des informations publiées présentées dans le Document avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité ;
- examiner les processus utilisés pour la collecte, l'agrégation, le traitement, le suivi et le contrôle des données, en particulier les procédures relatives à l'allocation des fonds au 31 décembre 2021 ;
- sur la base d'un échantillon représentatif de dépenses :
 - vérifier le caractère éligible de ces dépenses au regard des critères d'éligibilité définis dans le « Cadre d'Emissions Obligataires Vertes » ;
 - vérifier la concordance des montants des dépenses au 31 décembre 2021, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité.
- vérifier le caractère éligible des projets financés au regard des critères d'éligibilité définis dans le « Cadre d'Emissions Obligataires Vertes » ;
- vérifier que le montant des fonds alloués aux projets éligibles est inférieur ou égal au montant de ces projets au 31 décembre 2021.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations vérifiées ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations vérifiées sont présentées dans le Document, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 7 juin 2022

KPMG S.A.



Anne Garans
Associée
Sustainability Services

ANNEXE

Rapport d'allocation des fonds

Tableau d'allocation par catégorie

	Montant alloué en 2021 en millions d'euros	Montant alloué en 2021 en pourcentage
Catégorie 1 : Rénovation et renouvellement du matériel roulant de transport public de surface*	35,6	2 %
Catégorie 2 : Rénovation et renouvellement du matériel roulant de transport public ferré (train, métro, tram-train, tramway)	1 092,9	73 %
Catégorie 3 : Rénovation et renouvellement des infrastructures permettant le transport public bas carbone	-	0 %
Catégorie 4 : Amélioration de la qualité du service pour la mobilité	371,4	25 %
TOTAL	1 500	100 %

Tableau d'allocation par projet

	Montant alloué en 2021 en millions d'euros	Montant alloué en 2021 en pourcentage
Achat de 68 bus électriques	35,6	2 %
Acquisition de 71 trains électriques Réseaux Express Régional Nouvelle	382,1	25 %
Renouvellement de 83 trains électriques de la ligne N et du Réseaux Express Régional D (RERD)	710,8	47 %
Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau routier et ferré (SDA)	320,3	21 %
Diapositif d'aide à l'achat pour différents types de vélo y compris à assistance électrique (VAE)	51,2	3 %
TOTAL	1 500	100 %